



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 11 DÉCEMBRE 2023

DIRECTION DE L'ÉVÉNEMENTIEL ET DES RELATIONS INTERNATIONALES

5

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU PROFIT DE L'ASSOCIATION AMÉLIORONS LE VÉCU DES ENFANTS DU CENTRE HOSPITALIER DE POISSY, DANS LE CADRE DE LA MANIFESTATION CARITATIVE DE LA BOURSE AUX JOUETS, DU DIMANCHE 26 NOVEMBRE 2023

DÉLIBÉRATION

APPROUVÉE PAR

Voix-pour

Voix-contre

À l'unanimité

Abstention

~~Non-participation au vote~~

Annexe : Liste des objets donnés à l'association Améliorons le vécu des enfants du Centre hospitalier de Poissy

L'An deux mille vingt-trois le onze décembre à dix-neuf heures,
Le Conseil municipal, dûment convoqué par Madame le Maire le 5 décembre 2023, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme BERNO DOS SANTOS, Maire.

PRÉSENTS :

Mme BERNO DOS SANTOS, Mme CONTE, M MONNIER, Mme SMAANI, M MEUNIER,
Mme GRIMAUD, M NICOT, Mme HUBERT, M DE JESUS PEDRO, Mme EMONET-VILLAIN,
M ROGER, Mme TAFAT, M DOMPEYRE, Mme DEBUISSER, M PROST, M POCHAT, Mme GRAPPE,
M GEFFRAY, M LEFRANC, M JOUSSEN, Mme KOFFI, Mme ALLOUCHE, M DREUX,
M DJEYARAMANE, M LUCEAU, M MOULINET, Mme GUILLEMET, M LARTIGAU, Mme BARRE,
Mme LEPERT, M DUCHESNE, M SEITHER, M MASSIAUX, M LOYER, Mme SOUSSI

ABSENTS EXCUSÉS :

Mme BELVAUDE
Mme OGGAD
Mme MESSMER
M PLOUZE-MONVILLE

POUVOIRS :

Mme BELVAUDE donne pouvoir à Mme SMAANI
Mme OGGAD donne pouvoir à Mme CONTE
Mme MESSMER donne pouvoir à Mme GRIMAUD
M PLOUZE-MONVILLE donne pouvoir à M MONNIER

SECRÉTAIRE : David LUCEAU

Les Membres présents forment la majorité des Membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 39.

RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL DE MONSIEUR JEAN-JACQUES NICOT

Madame le Maire rappelle aux membres de l'assemblée délibérante que la 13^{ème} Bourse aux jouets, s'est déroulée le dimanche 26 novembre 2023, de 10h00 à 17h00, au Centre de diffusion artistique, au 53, avenue Blanche de Castille, à Poissy.

L'objet de cette manifestation est de permettre à des exposants de vendre des jouets dont ils n'ont plus l'utilité ou l'usage. À cette fin, ils doivent s'inscrire auprès des services municipaux pour disposer d'un stand, et sont soumis au versement d'une redevance pour l'occupation du domaine public.

Chaque année, les recettes perçues par la commune à cette occasion sont reversées à une association caritative. Pour cette édition, il est proposé de reverser les recettes à l'association Améliorons le vécu des enfants du Centre hospitalier de Poissy, qui mène de nombreuses actions en destination des enfants hospitalisés au sein de différentes unités du Centre hospitalier intercommunal de Poissy Saint Germain-en-Laye, à l'occasion de leur prise en charge aux urgences pédiatriques, à l'hôpital de jour, dans l'unité nourrissons et celle des adolescents.

Le montant des recettes perçues pour cette 13^{ème} édition de la Bourse aux jouets est de 565 €.

Aussi, il est proposé aux membres du Conseil municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 565 € à l'association Améliorons le vécu des enfants du Centre hospitalier de Poissy.

- :- :- :- :-

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2121-29,

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000, modifiée, relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment l'article 10,

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Considérant que la commune a organisé une Bourse aux Jouets le dimanche 26 novembre 2023,

Considérant que la commune souhaite reverser les recettes de cette manifestation à une association caritative,

Considérant que l'association Améliorons le vécu des enfants du Centre hospitalier de Poissy mène de nombreuses actions en destination des enfants hospitalisés au sein de différentes unités du Centre hospitalier intercommunal de Poissy Saint Germain-en-Laye, à l'occasion de leur prise en charge aux urgences pédiatriques, à l'hôpital de jour, dans l'unité nourrissons et celle des adolescents,

Considérant qu'il est proposé d'attribuer une subvention exceptionnelle à l'association Améliorons le vécu des enfants du Centre hospitalier de Poissy, d'un montant de 565 €, correspondant aux recettes perçues par la commune des exposants de la Bourse aux jouets,

LE CONSEIL,

Vu le rapport,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article 1^{er} :

D'attribuer et de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 565 € à l'association Améliorons le vécu des enfants du Centre hospitalier de Poissy, domiciliée au Centre hospitalier intercommunal de Poissy / Saint Germain-en-Laye – 10, rue du Champ Gaillard, à Poissy.

Article 2 :

De prévoir les crédits au compte nature 6718, code fonctionnel 511, du budget primitif 2023.

Article 3 :

De mettre à jour l'annexe budgétaire B1.7 lors de la prochaine décision modificative.

Article 4 :

De donner pouvoirs à Madame le Maire pour exécuter la présente délibération.

**Le Maire,
Vice-Présidente de la Communauté Urbaine
Grand Paris Seine et Oise,
Conseillère régionale d'Île-de-France,**

#signature#

Sandrine BERNO DOS SANTOS

Document publié sur le [site de la ville](#) le 05/01/2024